

**LE 8 JUIN, C'EST TOUJOURS
LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES POUR FO****LE CONGÉ PATERNITÉ, UNE ACTION
EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME!**

Ce mois-ci, FO rappelle son attachement au sujet essentiel que représente les droits des femmes en abordant un sujet qui concerne les hommes mais pas que . . .

Dans le monde du travail, de nombreuses études ou bilans sociaux font ressortir des problématiques professionnelles qui sont souvent liées à la parentalité. Écart de rémunération, parcours professionnel en berne, plafond de verre sont des faits auxquels sont confrontés les parents d'enfants en bas âge qui souvent font le « choix » de diminuer leur temps de travail.

Comme les habitudes sont tenaces, les tâches domestiques, comme le ménage ou les soins aux enfants, sont encore majoritairement assumées par les femmes au sein des couples et ce sont donc très majoritairement les femmes qui doivent supporter les conséquences de la parentalité au sein des entreprises.

Un levier permettant de sortir de ces carcans patriarcaux passera par le congé paternité.

Jusqu'à présent le congé paternité créé en 2002 était d'une durée de 11 jours pour naissance simple et 18 jours pour naissances multiples. Au 1er juillet 2021, celui-ci passera à 25 jours et 32 jours.

Pour FO, l'allongement de la durée du congé paternité qui permet aux pères ou au second parent de mieux appréhender la venue d'un enfant et d'assister la mère est essentiel pour le bien-être et le développement de l'enfant. C'est un pas supplémentaire, mais qui en appellera d'autres et très rapidement si l'on souhaite réellement atteindre l'égalité femme – homme.

La France doit s'inspirer de pays européens précurseurs en la matière. En Norvège, les parents peuvent se répartir les semaines et choisir de percevoir 100 % de leur salaire sur 49 semaines ou 80 % de leur rémunération pendant 59 semaines. Dix semaines reviennent à la mère et dix semaines au père, et le reste est partagé entre les deux parents. Les Finlandais bénéficient de 54 jours et l'Islande compte près de deux mois de congé paternité payé. Le congé paternité en Espagne passera à 16 semaines en 2021 soit autant que les femmes.

Ce sujet est clairement un sujet à part entière qui contribuera à faire évoluer les mentalités et qui par répercussion permettra d'aller dans le sens de l'égalité femme-homme.

Certes, cela aura un coût pour les entreprises, mais cela va dans le sens de l'histoire car c'est un sujet sociétal positif.

Il faut continuer à agir sur tous les leviers qui permettront de gommer ces différences qui sont clairement de la discrimination et le congé paternité est un levier essentiel dans la quête de l'égalité femme-homme.

